

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
29 mai 2018  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent**  
72<sup>e</sup> réunion

---

**Mise à jour sur les dimensions âge, genre et  
diversité*****Résumé***

Le présent document examine les principaux développements concernant les dimensions âge, genre et diversité depuis la publication en mars 2018 de la version à jour de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité. Cette version énonce les engagements du HCR envers les femmes et les filles ainsi que sa redevabilité envers les personnes relevant de sa compétence. Elle comprend aussi des exemples de réalisations dans les domaines couverts. Sont examinées, les voies par lesquelles le HCR cherche à s'inspirer des bonnes pratiques pour promouvoir l'inclusion, la participation et la responsabilisation de toutes les personnes relevant de sa compétence.

## Table des matières

Chapitre	Paragraphes	Page
I. Introduction.....	1-3	3
II. Domaines d'engagement et actions fondamentales : politiques et pratiques.....	4-19	3
A. Programmes tenant compte des dimensions âge, genre et diversité .....	4	3
B. Cadre de redevabilité envers les personnes affectées .....	5-12	4
1. Participation et inclusion.....	6-7	4
2. Communication et transparence .....	8-9	4
3. Retour et réponse.....	10-11	5
4. Apprentissage et adaptation à l'échelle de l'Organisation .....	12	5
C. Promotion de l'égalité entre les sexes.....	13-19	6
1. Participation des femmes et des filles .....	14	6
2. Enregistrement et documentation à titre individuel.....	15	6
3. Égalité d'accès aux aliments, aux articles de secours et aux espèces, et contrôle sur ceux-ci .....	16	6
4. Égalité d'accès aux opportunités économiques .....	17-18	7
5. Services globaux de prévention des violences sexuelles et de genre, et de lutte contre ce fléau.....	19	7
III. Mise en oeuvre .....	20-21	7

## I. Introduction

1. La version à jour de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD)<sup>1</sup> a été publiée le 8 mars 2018 pour davantage promouvoir l'idée d'accorder la priorité aux personnes, comme prescrit dans les Orientations stratégiques du HCR<sup>2</sup>. La politique consolide et met à jour les engagements existants de l'Organisation en matière d'âge, de genre et de diversité, ainsi que de redevabilité envers les personnes affectées, et les cinq engagements du Haut Commissaire envers les femmes et les filles<sup>3</sup>, en reconnaissant que ces engagements se complètent les uns les autres et s'inspirent les uns des autres.

2. La politique de 2011 en matière d'âge, de genre et de diversité<sup>4</sup> a introduit les principaux concepts et décrit les différentes caractéristiques, les besoins et les capacités des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes ayant diverses orientations sexuelles ou identités de genre ; ainsi que des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques, ou à des groupes indigènes.

3. La politique opère un changement pour mettre l'accent sur les moyens grâce auxquels les objectifs en matière d'âge, de genre et de diversité sont atteints, et définit six domaines d'engagement avec 10 actions fondamentales minimales. Lorsqu'elles sont appliquées ensemble dans tout le cycle de gestion des opérations, ces actions pourront provoquer un changement progressif en faveur d'une meilleure prise en compte des points de vue des personnes déplacées et apatrides, et d'une satisfaction plus efficace et plus responsable de leurs besoins.

## II. Domaines d'engagement et actions fondamentales : politiques et pratiques

### A. Programmes tenant compte des dimensions âge, genre et diversité

4. Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes et tenir compte de leur capacités, les programmes humanitaires pleinement inclusifs exigent que les dimensions âge, genre et diversité soient prises en compte à toutes les étapes du cycle de gestion des opérations que sont : l'appréciation, la planification, l'exécution, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Au HCR, les dimensions âge, genre et diversité constituent donc un élément central de deux programmes mondiaux d'apprentissage en matière de protection. Depuis 2016, environ 250 membres du personnel issus de 55 pays dans cinq régions en ont bénéficié. Pour promouvoir les programmes tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité, la politique mise à jour prescrit à toutes les opérations de collecter et de séparer les données en fonction de l'âge, du genre et d'autres critères de diversité. Cette exigence constituera une des caractéristiques principales du nouveau système de gestion axée sur les résultats, compte tenu du fait que l'actuel système ne permet la séparation que pour un nombre limité d'indicateurs.

<sup>1</sup> [Disponible en anglais à] <http://www.unhcr.org/protection/women/5aa13c0c7/policy-age-gender-diversity-accountability-2018.html>

<sup>2</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Orientations stratégiques du HCR 2017-2021, 16 juin 2016, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/58947dc14.pdf>

<sup>3</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *UNHCR's Commitments to Refugee Women* (Engagements du HCR envers les femmes réfugiées), 12 décembre 2001, disponible en [anglais] à <http://www.refworld.org/docid/479f3b2a2.html>

<sup>4</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Politique sur l'âge, le genre et la diversité, 8 juin 2011, disponible à <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=50115e9c2>

## **B. Cadre de redevabilité envers les personnes affectées**

5. Une programmation responsable et efficace suppose que le HCR est d'abord et avant tout responsable envers les personnes qu'il sert. Cette approche trouve son origine dans le cadre de 1992 pour une planification orientée vers les personnes. Elle a été progressivement affinée grâce à l'outil d'évaluation participative en 2006, au cadre de redevabilité pour l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité en 2007, aux manuels sur l'approche communautaire dans les opérations du HCR de 2008 et à la politique en matière d'âge de genre et de diversité. Depuis lors, le HCR a joué un rôle de direction dans ce domaine, très récemment en tant que coprésident de l'Équipe spéciale du Comité permanent interinstitutions sur la redevabilité envers populations affectées. Il a accompli des progrès notables, notamment en intégrant le cadre de redevabilité dans la version à jour de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité. Le cadre comprend quatre piliers, à savoir : i) la participation et l'inclusion ; ii) la communication et la transparence ; iii) le retour d'information et la réponse ; et iv) l'apprentissage et l'adaptation à l'échelle de l'Organisation.

### **1. Participation and inclusion**

6. Les méthodologies participatives visent à recueillir l'avis des personnes relevant de la compétence du HCR pour identifier les priorités et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes. Pour assurer la pertinence et l'efficacité des interventions en matière de protection, d'assistance et de solutions, les femmes, les hommes, les filles et les garçons, y compris les personnes handicapées et les personnes ayant diverses orientations sexuelles ou identités de genre, doivent être en mesure d'y prendre part sur un même pied d'égalité. Depuis la publication de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité de 2011, le HCR a accompli beaucoup de progrès à cet égard, car presque toutes les opérations procèdent chaque année à des évaluations participatives dont les résultats sont intégrés dans les plans des opérations-pays. Méritent en particulier d'être noté, le plan mis au point par le HCR au Liban pour sensibiliser à la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et intersexuées et mener un travail de prise de conscience chez le personnel d'enregistrement, en réponse aux besoins identifiés par les personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR. En Inde, les enfants et les jeunes font partie intégrante de la réponse opérationnelle du HCR. On réussit à les atteindre grâce à des groupes d'enfants, des comités de protection de l'enfant, des clubs de jeunes et des groupes d'adolescents. Des jeunes dirigent également des interventions communautaires comme l'inventaire des services de santé et l'aide aux personnes ayant des besoins spécifiques pour qu'elles puissent y avoir accès.

7. Le HCR reconnaît que la participation des personnes relevant de sa compétence doit être au centre de notre travail. La version à jour de la politique exhorte donc les opérations à avoir recours aux méthodologies participatives à toutes les étapes du cycle de gestion des opérations, afin de couvrir d'une manière systématique les étapes d'exécution, de suivi, d'établissement des rapports et d'évaluation.

### **2. Communication et transparence**

8. Des informations exactes, dans des langues et sous des formats accessibles, doivent être fournies aux personnes relevant de la compétence du HCR, pour qu'elles puissent prendre des décisions sur leur sécurité, leur protection et leur bien-être, et qu'elles soient en mesure de tenir les acteurs humanitaires responsables. Au Bangladesh, le HCR a mis en place des points d'information aux endroits stratégiques, où les réfugiés peuvent poser des questions, donner leur avis, et recevoir des informations sur l'assistance, les services disponibles et le rôle des acteurs humanitaires. Au Malawi, il a organisé des discussions avec des dirigeants communautaires, des groupes de femmes et des personnes handicapées sur les résultats des évaluations. En Turquie, des membres de comités de réfugiées

syriennes ont servi de points focaux communautaires et ont partagé des informations sur l'éducation, l'enregistrement des actes d'état civil, les droits et l'assistance, et ont sensibilisé aux droits des femmes ainsi qu'à la prévention et à la réponse aux violences sexuelles et de genre.

9. Les personnes relevant la compétence du HCR doivent disposer des canaux de communication avec des organismes, être informées de leurs droits, de leur responsabilité et de leurs avantages. Elles doivent connaître les programmes de protection et d'assistance au fur et à mesure qu'ils évoluent. En 2017, le HCR a mis au point des versions faciles à lire des principaux documents comme la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Un tel format est conçu pour améliorer l'accès aux informations pour les personnes peu instruites ou handicapées au plan intellectuel. Une communication efficace avec les personnes relevant de la compétence du HCR peut contribuer à gérer les attentes sur ce que l'Organisation peut ou ne peut pas faire. La version à jour de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité, actuellement en train d'être traduite dans plusieurs langues, prescrit aux opérations de documenter la manière dont elle communique avec les personnes prises en charge.

### **3. Retour et réponse**

10. Pour comprendre les risques de protection et l'efficacité de la réponse humanitaire, les personnes relevant de la compétence du HCR doivent être en mesure de communiquer en sécurité et en toute confiance avec le HCR et les partenaires, avec l'assurance que des mesures correctives seront prises, si nécessaires. À travers le monde, les opérations-pays utilisent diverses méthodes pour recueillir les opinions et y répondre. Au Mexique, le HCR a consulté 134 adolescents et adultes, y compris des personnes LGBTI, pour mettre au point un système de retour d'information et de réponse, capable de gérer les plaintes, même les plus sensibles comme celles relatives aux cas d'exploitation et d'abus sexuels. Ce système comprend diverses voies de retour d'information, comme des messages confidentiels sur une plateforme innovante en ligne. En Jordanie, un service d'assistance téléphonique du HCR a été mis en place pour informer sur les services disponibles, fournir les conseils essentiels et recueillir l'avis des réfugiés et des demandeurs d'asile.

11. La version à jour de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité prescrit une approche plus standardisée où toutes les opérations doivent mettre en place des systèmes de retour d'information et de réponse, et être en mesure de recevoir et de traiter d'une manière confidentielle les opinions sur les questions opérationnelles courantes, et de gérer les plaintes sensibles relatives aux fautes graves comme l'inconduite des travailleurs humanitaires, l'exploitation et les abus sexuels commis par ceux-ci.

### **4. Apprentissage et adaptation à l'échelle de l'Organisation**

12. Comme prescrit dans la politique en matière d'âge, de genre et de diversité, le HCR doit apprendre des personnes relevant de sa compétence et suivre l'adaptation de ses programmes et stratégies en fonction des opinions reçues des communautés. Le but ultime des principales actions envisagées dans la politique est de créer les conditions favorables à ces changements. Par exemple, au Soudan du Sud, les personnes prises en charge ont souligné la mauvaise qualité de l'éducation. En réponse, le HCR a mis au point des programmes de formation, y compris des sessions sur la connaissance de l'outil informatique, en vue d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés et d'améliorer les normes minimales.

## **C. Promotion de l'égalité entre les sexes**

13. La politique à jour réaffirme l'importance des engagements du HCR envers les femmes réfugiées, qui constituent la pierre angulaire de la promotion de l'égalité entre les sexes dans les situations de réfugiés, depuis qu'ils ont été pris en 2001. Ces engagements s'étendent désormais à toutes les femmes et filles déplacées et apatrides. Ils tiennent compte des changements de l'environnement opérationnel d'aujourd'hui. De nouveaux outils, de nouveaux partenariats et de nouvelles approches, comme le Cadre d'action global pour les réfugiés, contribueront à renforcer ces engagements.

### **1. Participation des femmes et des filles**

14. Pendant des décennies, le HCR a œuvré en faveur d'une participation active et significative des femmes aux comités de gestion et de direction traitant des questions affectant les personnes relevant de sa compétence. Cette participation a été encouragée de diverses manières, notamment par le développement des compétences en matière de négociation et de leadership ainsi que par la formation aux droits de l'homme. Des femmes et des filles ont également été engagées comme volontaires pour notamment sensibiliser les hommes et les garçons à l'égalité entre les sexes. En Malaisie, le HCR a aidé les femmes réfugiées à assumer des rôles actifs dans leurs communautés, et comme résultat, 131 femmes réfugiées occupent des postes de responsabilité au sein de leurs communautés et six dirigent des organisations communautaires en 2017. Depuis que le HCR a officialisé pour la première fois son engagement à promouvoir la participation des femmes, la représentation féminine dans les structures et processus de prise de décisions est devenue une priorité stratégique au plan mondial. Selon la politique à jour en matière d'âge, de genre et de diversité, la parité est obligatoire, et les opérations-pays sont tenues de dresser un rapport sur les réalisations et les défis à cet égard.

### **2. Enregistrement et documentation à titre individuel**

15. L'enregistrement et la documentation à titre individuel sont des outils indispensables de protection qui contribuent à garantir la sécurité, la liberté de déplacement, le repérage des membres de famille, l'accès aux services essentiels, la réclamation de biens et l'exercice des droits politiques. Pour que les femmes et les filles relevant de la compétence du HCR puissent être en mesure d'exercer ces droits fondamentaux et d'avoir accès à la protection, d'une manière indépendante, la politique à jour en matière d'âge, de genre et de diversité exige des opérations-pays d'enregistrer à titre individuel les femmes et les filles. La mise en œuvre du logiciel d'enregistrement et les cartes d'identité biométriques améliorées ont permis d'enregistrer à titre individuel les femmes et les filles, et de mieux identifier celles exposées à des risques élevés et satisfaire leurs besoins. Depuis fin 2016, par exemple, 99 % des réfugiés en zones urbaines au Rwanda sont individuellement enregistrés et leurs données biométriques recueillies, ce qui rend l'information disponible pour les interventions spécifiques de protection.

### **3. Égalité d'accès aux aliments, aux articles de secours et aux espèces, et contrôle sur ceux-ci**

16. Le non-accès aux services et aux ressources peut limiter la capacité des femmes à se protéger et à protéger leurs familles et communautés. Cette situation expose souvent les femmes et les filles à l'exploitation et aux abus sexuels, ou les amène à avoir recours aux mécanismes néfastes d'adaptation. En prenant directement part aux processus de prise de décisions relatives à la gestion et à la distribution de l'assistance en nature et en espèces, les femmes sont en mesure d'exercer un contrôle sur les ressources vitales. Ouvrant de nouvelles perspectives, la politique à jour identifie les femmes comme étant les principales bénéficiaires de

l'assistance en nature et en espèces, selon les contextes. En République-Unie de Tanzanie, le HCR applique déjà cette approche. Au Brésil, l'évaluation socio-économique des familles de réfugiés par le HCR et un partenaire non gouvernemental a abouti à l'inclusion de familles réfugiées dans le programme national de transfert monétaire conditionnel le plus important du monde. Ce programme profite aux ménages vivant dans l'extrême pauvreté, dont les participants sont à 92 % des femmes.

#### **4. Égalité d'accès aux opportunités économiques**

17. Pour que les femmes puissent répondre aux défis du déplacement de manière à sortir durablement de la pauvreté, leur contrôle sur les ressources économiques est fondamental. Les efforts doivent principalement être menés, non seulement pour accroître l'accès des femmes à l'emploi, mais aussi pour lever les obstacles socio-économiques à leur autonomisation, comme ceux qui empêchent leur accès à l'éducation et aux services de santé. À cet effet, la politique à jour lance un appel en faveur de l'égalité d'accès aux moyens d'existence, à l'éducation et à la santé.

18. Beaucoup d'opérations réalisent des progrès à cet égard, comme au Burkina Faso, en Somalie et en Zambie, où les femmes bénéficient d'un appui matériel pour les activités génératrices de revenus. Au Pakistan, le HCR a augmenté le niveau d'inscription de femmes au cours de formation pédagogique, dans l'espoir qu'un nombre plus élevé d'enseignantes entraînera l'augmentation du taux d'inscription de filles à l'école et la diminution de la déperdition scolaire. En outre, une évaluation formelle du marché a été effectuée pour identifier les compétences vendables en matière de formation professionnelle pour les femmes. Elle a abouti à la mise au point de formations certifiées, de jeux d'outils et à des possibilités d'emploi.

#### **5. Services globaux de prévention des violences sexuelles et de genre, et de lutte contre ce fléau**

19. Le HCR travaille étroitement avec les communautés et les partenaires, notamment les autorités locales, pour prévenir, atténuer et lutter contre les violences sexuelles et de genre. Du début des situations d'urgence aux solutions, l'Organisation a accru le déploiement de l'expertise technique dans les opérations. Les mesures de prévention et de réduction des risques sont en train d'être renforcées dans tous les secteurs de la réponse humanitaire et les systèmes de réponse se sont améliorés pour gérer les conséquences périlleuses des violences sexuelles et de genre. La politique à jour en matière d'âge, de genre et de diversité exige à toutes les opérations de mettre au point des procédures opérationnelles permanentes pour assurer à toutes les personnes ayant survécu à ce fléau la sûreté/sécurité, ainsi que les services juridiques, médicaux et psychosociaux.

### **III. Mise en œuvre**

20. La politique est mise en œuvre à travers l'Organisation, et des outils et des orientations opérationnels sont progressivement conçus pour soutenir son application sur le terrain. Les programmes existants de renforcement des capacités sont en cours de révision pour inclure ces nouvelles composantes de la politique. Celle-ci est également en train d'être intégrée dans le nouveau cadre de gestion axée sur les résultats, actuellement en cours d'élaboration. Le HCR fera la promotion de l'approche tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité chez les partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et d'autres acteurs de la société civile.

21. Entre-temps, les opérations-pays cibles sont en train d'être identifiées pour l'évaluation complète des progrès réalisés cette année dans la mise en œuvre de la politique. Ces opérations recevront de l'appui pour fixer le seuil des 10 actions minimales et tester les indicateurs pour leur inclusion en fin de compte dans le cadre de gestion axée sur les résultats.

---